TAXE APPRENTISSAGE 2021

FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

WWW.FAC-DROIT.UNIV-SMB.FR

FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

COMMENT VERSER ?

La Faculté de droit est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour la catégorie B.

Code établissement (numéro UAI) : 0730858L

Date limite de versement : 1er juin

1. remplir votre intention de versement sur : www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/accueil/versement-de-la-taxe-dapprentissage/
2. verser la taxe directement à l'Université Savoie Mont Blanc en indiquant la composante et/ou la formation de votre choix : www.univ-smb.fr/formulaire-taxe-apprentissage/

Votre contact :
Agence comptable de l'USMB
27 rue Marcoz -B.P.1104
73011 Chambéry Cedex
04 79 75 8457
agence.comptable@univ-smb.fr

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

Grâce à votre soutien :

- nous renforçons nos liens avec le monde professionnel ;
- nous ouvrons de nouveaux diplômes ;
- nous modernisons nos outils d'enseignement ;
- nous programmons des actions d'insertion professionnelle ;
- nous favorisons notre rayonnement national et international .